

ANNEXE .TEL - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .TEL

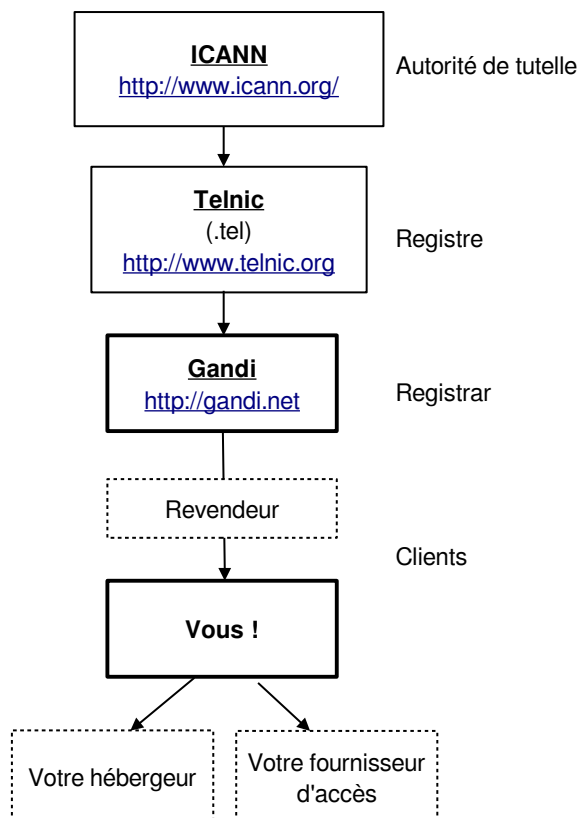
version n° 2.0 du 13 mars 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .TEL supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .TEL.1. Autorité de tutelle et Registre

.TEL est une extension générique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .TEL :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .TEL.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .TEL, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .TEL, définies par l'ICANN et Telnic, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques du Registre : <http://www.telnic.org/policies>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .TEL. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre le Registre et l'ICANN est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/tel>

Article .TEL.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/tel/info>

Les .TEL sont ouverts à tous.

Service d'annuaire public

De plus le Registre du .TEL met à Votre disposition un service, « Telhosting platform », Vous permettant de configurer Votre nom de domaine à la manière d'un annuaire public, sans obligation de souscription à ce service.

Avec ce service Vos coordonnées sont liées au nom de domaine, et cet annuaire peut répertorier de nombreuses données de contacts, Vos données ou celles de Votre société, voire ses différents emplacements géographiques ou départements. Vous pourrez notamment renseigner Vos numéros de téléphone, de standards, de fax, Vos adresses email, Skype, des liens vers les sites web associés, des informations concernant Votre géolocalisation, des mots clé... Voici à quoi ressemble cet annuaire :

- <http://telnic.tel/>

Vous pouvez configurer Votre domaine en .TEL en indiquant des priorités, en contrôlant l'accès à Vos informations, et mettre à jour Votre profil à tout moment.

Il est plus facile pour Vos interlocuteurs de retenir votrenom.tel que d'obtenir Votre carte de visite ou de se souvenir de toutes Vos coordonnées.

Votre .TEL est accessible depuis n'importe quel appareil connecté à Internet (les plug-ins sont disponibles sur le site du Registre), il est ainsi facile de télécharger les données renseignées dans Votre .TEL vers un carnet d'adresses existant, ou dans d'autres formats (téléphone mobile, annuaire email, etc.)

Gandi n'intervenant pas dans la fourniture de ce service, toute demande qui y serait relative doit être envoyée directement au Registre à l'adresse suivante : cservice@telnic.org.

Article .TEL.4. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

- les termes réservés ICANN : <https://www.icann.org/en/tlds/agreements/tel/appendix-6-02feb11.htm>
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .TEL.5. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .TEL.6. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication notamment dans la base de données [Whois](#), la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, ses prestataires de services, ses sous-traitants et agents conformément à la [politique de traitement des données personnelles](#) et la [politique Whois](#) du Registre.

Le Registre propose un service de protection de certaines données personnelles dans le Whois pour les personnes physiques, veuillez contacter Notre service client pour toute activation de ce service.

Sauf si requis par la loi ou si décrit dans la politique de confidentialité publiée par Telnic, les données personnelles seront utilisées uniquement dans des buts ayant un rapport avec les services fournis par le Registre et statistiques liées à ces services. Vous reconnaissez Vous conformer aux conditions de la Loi sur la protection des données à caractère personnel de 1988 (« Data Protection Act 1988 ») et toute autre loi relative à la protection des données.

Article .TEL.7. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/tel>

Article .TEL.8. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .TEL, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .TEL.9. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées sur :
<https://www.icann.org/resources/pages/registrars/transfers-en>

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que:

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ou transféré depuis plus de 60 jours ;
- Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant l'Expiration du domaine.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .TEL.10. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Il ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .TEL.11. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine est placé en période de Rédemption et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La période de Rédemption dure 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .TEL.12. Dispositions et engagements

Conformément à Notre contrat avec le Registre, Vous Vous engagez à respecter les règles suivantes :

- **Garantie** : Dans les limites prévues par la loi, Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses prestataires de services et ses sous-traitants, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, préposés, sociétés affiliées et agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.
- **Informations d'enregistrement** : Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.
- **Interventions et limitation de responsabilité** : Vous reconnaissez et acceptez que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction : (a) afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ; (b) en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre pour l'arbitrage et la médiation des différends ; (c) afin d'éviter

toute responsabilité civile ou pénale, du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, dirigeants et préposés ; (d) en application du présent contrat, (e) pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ; (f) pour faire appliquer les règles applicables au .TEL ; et (g) afin de prévenir l'utilisation d'un nom de domaine d'une manière qui serait contraire à l'objectif de l'extension .TEL. Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant. Le Registre ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, envers le titulaire du nom de domaine, ses clients, sociétés affiliées, prestataires de services ou tout autre partie du fait des ces actions.

- **Attestations et Garanties** : En effectuant une demande d'enregistrement, Vous attestez et garantissez que: (a) à Votre connaissance, l'enregistrement du nom de domaine demandé

n'enfreint pas et n'enfreindra pas les droits des tiers ; (b) Vous ne demandez pas l'enregistrement du nom de domaine pour un objectif illicite, et Vous n'utiliserez pas le nom de domaine pour un objectif illicite ; (c) Vous n'utiliserez pas, en connaissance de cause, le nom de domaine en violation de toute loi ou règlement applicable ou des droits des tiers ; et (d) Vous utiliserez le nom de domaine conformément aux règles applicables au .TEL.

- **Communication avec le titulaire du nom de domaine** : Le Registre se réserve le droit de communiquer directement avec Vous au sujet de Votre nom de domaine.
- **Loi Applicable et Jurisdiction Compétente** : tout litige, controverse ou plainte entre Vous et le Registre relatif à un nom de domaine ou à une demande d'enregistrement sera soumis aux lois du Royaume Uni et du Pays de Galles, et les parties seront exclusivement soumises à la juridiction du Royaume Uni et du Pays de Galles.

-fin de l'annexe .TEL-